



Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

<http://www.er.uqam.ca/nobel/afesh/>

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFESH

Lundi 11 février 2013

Adopté le 7 mars 2013

Ordre du jour

0. Procédures

1. État de la situation

1.1 Local

1.2 Retour sur le dernier congrès de l'ASSÉ

1.3 Délibérante

2. Grève

2.1 Plénière

2.2 Délibérante

3. Fermeture

0. Ouverture et procédures

0.1 **Proposition** : Ouverture de l'assemblée à 13h20

Dûment Proposée

Dûment Appuyée

Adoptée à l'unanimité.

0.2 Procédures

0.2.1 **Proposition** : Que l'animation de l'assemblée soit assurée par Patrick Veronneau et le secrétariat par Lysanne Bois

Dûment Proposée

Dûment Appuyée

Adoptée à l'unanimité.

0.2.2 Proposition : Que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit le suivant :

Ordre du jour

0. Procédures

1. État de la situation

1.1 Local

1.2 Retour sur le dernier congrès de l'ASSÉ

1.3 Délibérante

2. Grève

2.1 Plénière

2.2 Délibérnte

3. Fermeture

Dûment Proposée
Dûment Appuyée
Adoptée à l'unanimité

1. État de la situation

1.1 Local

Proposition de présentation de l'exécutif sur la situation au local de 5 minutes

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Proposition de période de questions-réponses-commentaires de 5 minutes

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Que Laurent Levesque fasse une présentation de 10 minutes sur le projet UTILE.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

1.2 Retour sur le dernier congrès de l'ASSÉ

Proposition d'ajournement de 20 minutes pour procéder à des levées de cours pour les cours de 14 a 17hr

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition d'amendement que l'ajournement soit effectif à partir de 13h55

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Proposition d'ajournement de 20 minutes à 13h55 pour procéder à des levées de cours pour les cours de 14 à 17hr

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que la délégation de l'AFESH au dernier congrès de l'ASSÉ fasse une présentation de 5 minutes suivi d'une période de questions-réponses de 5 minutes

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition de prolonger la période de questions-réponses de 5 minutes

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition de réouverture de l'assemblée à 14h28

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition de prolonger la période de questions-réponses de 15 minutes

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée de réduire la durée des interventions à 3 minutes pour le reste de l'assemblée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.3 Délibérante

Que l'AFESH-UQAM considère que les conditions de participation au sommet ne sont pas remplies et que par conséquent l'ASSÉ ne participe pas au-dit sommet

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Que l'AFESH-UQAM appuie la création de logements étudiants coopératifs et l'organisme UTILE.

Que l'AFESH-UQAM donne 4000\$ pour soutenir cette démarche

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Que l'AFESH-UQAM demande la tenue d'un congrès spécial d'une journée dans la fin de semaine du 23 et 24 février dont l'ordre du jour serait:

**Ouverture
Procédures
État de la situation
Sommet de l'éducation
Plan d'action
Femmes
Fermeture**

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition d'amendement d'ajouter qu'advenant que l'exécutif de l'ASSÉ ne décide pas de quitter tout processus relatif au sommet avant jeudi le 14 février.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Advenant que l'exécutif de l'ASSÉ ne décide pas de quitter tout processus relatif au sommet avant jeudi le 14 février, que l'AFESH-UQAM demande la tenue d'un congrès spécial d'une journée dans la fin de semaine du 23 et 24 février dont l'ordre du jour serait:

**Ouverture
Procédures
État de la situation
Sommet de l'éducation
Plan d'action
Femmes
Fermeture**

Adoptée à majorité

Proposition d'amendement d'ajouter en sous-points à Sommet de l'Éducation les points Plan d'action et Femmes

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

2. Grève

2.1 Plénière

Proposition de plénière de 30 minutes sur la possibilité d'une grève dans le cadre du sommet

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.2 Délibérante

Considérant l'attitude paternaliste du ministre de l'éducation pendant l'ensemble du processus du Sommet, et plus particulièrement lors de sa réponse à l'ultimatum lancé par l'ASSÉ ;

Considérant qu'il ne faut pas réduire un mouvement de révolte populaire de près de 7 mois à une consultation bidon ;

Considérant que l'indexation n'est pas une solution viable pour financer l'éducation et que l'assurance-qualité se base sur une définition biaisée et antihumaniste de l'éducation ;

Considérant que les résultats du Sommet risquent fort d'aller dans cette direction ;

- *Que l'AFESH-UQAM soit en grève les 25 et 26 février 2013 ;*
- *Qu'un comité interfacultaire ouvert à toutes et tous planifie des ateliers de réflexion sociopolitique et/ou artistiques tout au long de ces journées de grève, notamment sur les conclusions présumées du Sommet ;*
- *Que l'AFESH invite ses membres à participer massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 26 février 2013 ;*
- *Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclue par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, l'encadrement du droit de grève ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;*
- *Qu'à cet effet l'AFESH tienne une assemblée générale de grève dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève.*
- *Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat similaire dans le but de résister à l'indexation.*

Proposition d'amendement de modifier

Qu'à cet effet l'AFESH tienne une assemblée générale de grève **limitée** suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève **pour la tenue d'une manifestation nationale cette session**

Et d'ajouter

Que l'AFESH-UQAM propose au prochain congrès de l'ASSÉ que cette dernière invite les associations membres de l'ASSÉ et non-membre à une consultation en vue d'une grève générale illimitée pour l'automne 2013 si le gouvernement va de l'avant avec toutes formes de hausse de frais.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition de sous-amendement de biffer pour l'automne 2013 et limitée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Qu'à cet effet l'AFESH tienne une assemblée générale de grève suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève **pour la tenue d'une manifestation nationale cette session**

Et d'ajouter

Que l'AFESH-UQAM propose au prochain congrès de l'ASSÉ que cette dernière invite les associations membres de l'ASSÉ et non-membre à une consultation en vue d'une grève générale illimitée si le gouvernement va de l'avant avec toutes formes de hausse de frais.

- Que l'AFESH-UQAM soit en grève les 25 et 26 février 2013 ;

- Qu'un comité interfacultaire ouvert à toutes et tous planifie des ateliers de réflexion sociopolitique et/ou artistiques tout au long de ces journées de grève, notamment sur les conclusions présumées du Sommet ;

- Que l'AFESH invite ses membres à participer massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 26 février 2013 ;

- Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclue par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, l'encadrement du droit de grève ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;

- Qu'à cet effet l'AFESH tienne une assemblée générale de grève suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève pour la tenue d'une manifestation nationale cette session

- Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat similaire dans le but de résister à l'indexation.

- Que l'AFESH-UQAM propose au prochain congrès de l'ASSÉ que cette dernière invite les associations membres de l'ASSÉ et non-membre à une consultation en vue d'une grève générale illimitée si le gouvernement va de l'avant avec toutes formes de hausse de frais.

Proposition d'amendement d'ajouter et toute forme de mobilisation dans le cadre du sommet

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition d'amendement

- *Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclue par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeront néfastes* ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;
- *Qu'à cet effet l'AFESH tiene une assemblée générale de grève suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeront néfastes* et ce pour la tenue d'une manifestation nationale cette session

Proposition de sous-amendement de remplacer jugeront par jugeraient

dûment proposée

dûment appuyée

Adoptée à majorité

- *Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclue par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes* ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;
- *Qu'à cet effet l'AFESH tiene une assemblée générale de grève suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes* et ce pour la tenue d'une manifestation nationale cette session

Adoptée à majorité

- *Que l'AFESH-UQAM soit en grève les 25 et 26 février 2013 ;*
- *Qu'un comité interfacultaire ouvert à toutes et tous planifie des ateliers de réflexion sociopolitique et/ou artistiques tout au long de ces journées de grève, notamment sur les conclusions présumées du Sommet ;*
- *Que l'AFESH invite ses membres à participer massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 26 février 2013 et à tout autre action de mobilisation dans le cadre du sommet*
- *Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclue par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, toute mesure qui diminuerait l'accessibilité aux études, la qualité de l'enseignement, le financement des universités et des cégeps, et ce qu'il y a de démocratique dans le fonctionnement de nos institutions d'enseignement, l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes* ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;
- *Qu'à cet effet l'AFESH tiene une assemblée générale de grève suivant l'annonce des*

conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité, toute mesure qui diminuerait l'accessibilité aux études, la qualité de l'enseignement, le financement des universités et des cégeps, et ce qu'il y a de démocratique dans le fonctionnement de nos institutions d'enseignement, ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes pour la tenue d'une manifestation nationale cette session

- *Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat similaire dans le but de résister à l'indexation.*
- *Que l'AFESH-UQAM propose au prochain congrès de l'ASSÉ que cette dernière invite les associations membres de l'ASSÉ et non-membre à une consultation en vue d'une grève générale illimitée si le gouvernement va de l'avant avec toutes formes de hausse de frais.*

Proposition d'amendement voir proposition ci-dessus

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

- *Que l'AFESH-UQAM soit en grève les 25 et 26 février 2013 ;*
- *Qu'un comité interfacultaire ouvert à toutes et tous planifie des ateliers de réflexion sociopolitique et/ou artistiques tout au long de ces journées de grève, notamment sur les conclusions présumées du Sommet ;*
- *Que l'AFESH invite ses membres à participer massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 26 février 2013 et à toute autre action de mobilisation dans le cadre du sommet;*
- *Que l'AFESH affirme dès maintenant que si le Sommet se conclut par une hausse des frais de scolarité, peu importe sa forme, toute mesure qui diminuerait l'accessibilité aux études, la qualité de l'enseignement, le financement des universités et des cégeps, et ce qu'il y a de démocratique dans le fonctionnement de nos institutions d'enseignement, l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes ou l'implantation de moyens d'assurance-qualité, dont la CEUQ, elle envisage de reprendre son moyen ultime de contestation, soit la grève générale illimitée ;*
- *Qu'à cet effet l'AFESH tienne une assemblée générale de grève suivant l'annonce des conclusions du Sommet sur l'éducation si les conclusions retenues comprennent une hausse des frais de scolarité, toute mesure qui diminuerait l'accessibilité aux études, la qualité de l'enseignement, le financement des universités et des cégeps, et ce qu'il y a de démocratique dans le fonctionnement de nos institutions d'enseignement, ou toute forme d'assurance-qualité dont la CEUQ et l'encadrement du droit de grève ainsi que tout nouvel encadrement des modalités d'association, de financement et de prise de décisions des étudiant-e-s que les membres de l'AFESH-UQAM jugeraient néfastes pour la tenue d'une manifestation nationale cette session*
- *Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat similaire dans le but de résister à l'indexation.*
- *Que l'AFESH-UQAM propose au prochain congrès de l'ASSÉ que cette dernière invite les*

associations membres de l'ASSÉ et non-membres à une consultation en vue d'une grève générale illimitée si le gouvernement va de l'avant avec toutes formes de hausse de frais.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Dépôt d'un avis de motion

2.9 Reconsidération d'une résolution

L'Assemblée générale peut reconsidérer aux deux tiers (2/3) des voix exprimées une de ses précédentes résolutions. À noter que cette mesure ne doit pas être utilisée afin de tenir indument un second vote sur une proposition qui a déjà été adoptée. Si une résolution doit être reconsidérée parce qu'elle contrevient aux Statuts et règlements ou aux buts et principes de l'Association [articles 1.4 et 1.5], elle peut être reconsidérée séance tenante, d'autant qu'il y ait un point à cet effet à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation, sinon le ou la membre qui désire que soit reconsidérée une résolution doit préalablement le faire par le dépôt d'un avis de motion en Assemblée générale [se référer au Code de procédures en ce qui a trait à la mécanique relative au traitement d'un avis de motion]. L'avis de motion doit clairement faire état de la résolution visée et des motifs qui justifient sa reconsidération. Advenant qu'un avis de motion visant la reconsidération d'une résolution soit déposé lors d'une Assemblée générale, l'objet de cet avis de motion ne peut être entériné lors de cette assemblée. Un avis de convocation d'une seconde Assemblée générale est émis dans un délai déterminé par celle-ci ou par le Comité exécutif. L'ordre du jour de cette assemblée doit dès lors compter un point « Reconsidération de la résolution (...) » ou un équivalent. C'est lors de cette seconde assemblée ou d'une assemblée subséquente que l'objet de l'avis de motion est sujet à un entérinement. Si cette seconde assemblée ne peut avoir lieu, notamment par faute de quorum [article 2.6], ou qu'elle ne parvient pas à traiter de l'avis de motion, le point « Reconsidération de la résolution (...) » ou un équivalent doit demeurer à l'ordre du jour des assemblées générales subséquentes (à l'exception des assemblées générales extraordinaires [l'article 2.7] à moins que l'objet de cet avis ne soit en lien avec les motifs pour lesquels l'assemblée a été convoquée), et ce, jusqu'au traitement de l'avis de motion. Une résolution qui fait l'objet d'une reconsidération redevient une proposition soumise à l'Assemblée générale. Une fois une « nouvelle » résolution adoptée, la résolution qui était visée par la reconsidération est désormais invalidée et inopérante.

Proposé par Benjamin Gingras

**Considérant le contexte actuel entourant le sommet et la grève y étant reliée;
Que l'AFESH-UQAM invite ses membres à empêcher la tenue du-dit sommet**
dûment proposée
dûment appuyée

Proposition d'amendement de biffer 'ses membres'
Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à majorité

**Considérant le contexte actuel entourant le sommet et la grève y étant reliée;
Que l'AFESH-UQAM invite à empêcher la tenue du-dit sommet**
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée de levée l'assemblée à 16h27
Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité